



ATELIERS DIRECTIVES ANTICIPÉES 2025

avec l'association JALMALV
(Jusqu'à La Mort, Accompagner La Vie)

LES JEUDIS DE 10H À 12H :

06 février, 13 mars, 10 avril,

15 mai, 5 juin, 18 septembre,

9 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

À la Villa du Lac : 45 ter avenue de Ceinture Enghien-les-Bains

Ateliers gratuits (dans la limite des places disponibles)

Inscriptions au : 01 34 28 67 36 / 01 34 28 45 99

Informations: jalmalv.vo@wanadoo.fr

12 personnes maximum par atelier

QU'EST-CE-QUE LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Elles consistent à exprimer par écrit mes volontés quant aux traitements ou aux actes médicaux me concernant, si je ne suis plus en capacité de le faire oralement, au moment où survient une maladie grave, un accident ou la fin de vie

QU'EST-CE-QUE JALMALV ?

Reconnue d'utilité publique depuis 1993, la Fédération JALMALV (Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie) accompagne les personnes confrontées à la mort : fin de vie, grand-age, deuil, et agit pour briser le tabou de la mort

QUELLE EST L'ORGANISATION DE CHAQUE ATELIER ?

Il y a trois «séquences» animées par un à trois bénévoles de JALMALV:

- Le cadre juridique des directives anticipées dans les lois de 2005 et de 2016
- En sous-groupe, réflexion sur ce que peut être le contenu des directives anticipées
- Comment choisir «sa» personne de confiance et quel est son rôle ?

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CES ATELIERS ?

- Lever les interrogations sur les directives anticipées
- Initier une réflexion sur ce qui pourrait être le plus important pour soi-même en cas de maladie incurable, d'accident ou à la fin de sa vie
- Clarifier les modalités selon lesquelles doivent être déposées les directives anticipées

Pour en savoir plus:

www.ialmalv95.fr

www.facebook.com/ialmalvValdOise

